

Titre de Champion de France de Conformité au Standard 2021

- CACS de l'Exposition Nationale d'Élevage ou Championnat SCC.

Ou

- Deux RCACS de Championnat dans un intervalle de 2 ans (du 1er janvier au 31 décembre)

ATTENTION!

Le délai est identique au CACS, c'est à dire que la demande d'homologation doit être envoyée dans les deux (2) mois maximum qui suivent l'obtention de la dernière récompense ou examen de santé.

Le délai pour l'obtention des autres critères d'homologation (CACS, santé, comportement, travail) est de 2 ans. La première date prise en compte étant celle de l'obtention de la première RCACS de Championnat.

+

1 CACS dans une exposition CACIB

+

1 CACS dans une exposition CAC ou CACIB

Les trois CACS doivent avoir été obtenus sous trois juges différents dont au moins un juge Français.

+

- Note 4 en pistage (A) TAN-ISHV ou Brevet de Maîtrise N3
- Dysplasie des Hanches : Stade A – B
- Pedigree Complet
- **ADN OBLIGATOIRE** : Pour ceux dont l'empreinte génétique avec filiation n'est pas encore dans la base de la Société Centrale Canine, le propriétaire ou éleveur doit suivre la procédure qui figure sur le site de la Société Centrale Canine.
- Lien : <https://www.centrale-canine.fr/articles/identification-genetique-les-cas-particuliers>

*La demande d'homologation doit être faite auprès du CFCRHB cfcrhbrb2@free.fr dans le délai maximum de **2 mois** à compter du dernier résultat (CACS, santé ou Travail)*